

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Du 4 février 2019 à 20 heures

=====

Présents : M. Th. Bovy, Président,
D. Deru, Bourgmestre, P. Lemarchand, A. Frédéric, B. Gavray, ~~Ch. Orban-Jacquet~~, N. Grotenelaes,
Echevins(e)s ;
~~Ph. Boury~~, M. Daele, ~~G. Degive~~, F. Gohy, A. Kaye, J. Chanson, ~~C. Théate~~, J.-C. Dahmen, P. Lemal, C.
Defosse, M. Malmendier, A. Decheneux, Y. Reuchamps, ~~C. Hoffsummer~~, J. Bastianello,
Conseillers(ères) ;
F. Grimar, Directrice générale ff.
A. Lodez, Président du CPAS pressenti.

Dans le respect du prescrit de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre demande aux Conseillers communaux de reconnaître le caractère d'urgence pour débattre ce soir du point suivant :

❖ *Projet de Schéma de développement du Territoire – Avis*

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, l'ajout du point en urgence à l'ordre du jour de cette séance.

Madame l'échevine ORBAN-JACQUET entre en séance.

Explication par M. l'Echevin.

Intervention de M. Philippe LEMAL : Nous nous sommes abstenus en Commission et nous nous abstiendrons ce soir car certains points ne rencontrent pas nos idéaux.

Nous avons pu prendre connaissance du document y afférent, faisant 178 pages mais pas en faire une analyse exhaustive. L'enquête publique est d'ailleurs très mal tombée pendant la mise en place du nouveau Conseil communal.

Tout semble montrer et donne l'impression de renforcer la tendance néfaste et lourde sur l'environnement et que pourtant on tente d'infléchir dans l'actualité (développer nos campagnes sans en faire des cités dortoir, liaison CHB, luttes contre le bouleversement climatique, transport à développer, agriculture durable, etc.).

Projet de Schéma de Développement du Territoire - Avis.

Le Conseil communal,
Réuni en séance publique,

- Vu le schéma de développement de l'espace régional (SDER) adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 ;
- Vu le Code du Développement Territorial en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017 ;
- Vu les courriers datés des 26 et 28 septembre et des 4 et 17 octobre 2018 du SPW – Direction du développement du territoire demandant de soumettre à enquête publique le projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT) du 22 octobre au 5 décembre 2018 ;
- Vu le dossier composé de :

- ✓ l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2018 adoptant le projet de schéma de développement du territoire révisant le schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 ;
 - ✓ le projet de schéma de développement territorial ;
 - ✓ le rapport sur les incidences environnementales ;
 - ✓ le résumé non technique du rapport sur les incidences environnementales ;
 - ✓ l'analyse contextuelle et les études complémentaires ;
 - ✓ la copie des avis, observations, suggestions et décisions émis en application de la réglementation applicable ;
- Vu les résultats de l'enquête publique, à savoir l'avis de la SPI reçu le 4 décembre 2018 et l'avis de la Province de Liège reçu le 12 décembre 2018, hors délai ;
 - Vu le courrier daté du 7 décembre 2018 du SPW-D.G.O.4 -Direction du développement du territoire sollicitant l'avis du Conseil communal sur le projet de schéma de développement du territoire ;
 - Vu le compte-rendu de la réunion des commissions communales n° 1 et n° 2 qui s'est tenue le 31 janvier 2019 ;

DECIDE, par 14 voix pour et 6 abstentions

De rendre un avis favorable au projet de Schéma du Développement du Territoire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2019.

Le point à l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Par le Conseil

La secrétaire ff

Le Bourgmestre